

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4857)

## AMENDEMENT

N ° CL111

présenté par

M. Serva, M. Kamardine, Mme Panot et Mme Trastour-Isnart

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.